

Ministère

Du Commerce,

de l'Industrie,

des Postes et des Télégraphes.

Brevet d'Invention

sans garantie du Gouvernement.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Durée : Quinze ans.
N° 243.763

Vu la loi du 5 juillet 1844;
Vu le procès-verbal dressé le 18 2^{ème} 1874, à 3 heures 58 minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département de la Seine et constatant le dépôt fait par le sieur

LOI DU 5 JUILLET 1844.

EXTRAIT.

Art. 32.

Sera déchu de tous ses droits :

1° Le breveté qui n'aura pas acquitté ses annuités avant le commencement de chacune des années de la durée de son brevet (1);

2° Le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention en France dans le délai de deux ans à dater du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction;

3° Le breveté qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étranger et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet.

Art. 33.

Quiconque, dans des enseignes, annonces, prospectus, affiches, marques ou estampilles, prendra la qualité de breveté sans posséder un brevet délivré conformément aux lois, ou après l'expiration d'un brevet antérieur, ou qui, étant breveté, mentionnera sa qualité de breveté ou son brevet sans y ajouter ces mots : sans garantie du Gouvernement, sera puni d'une amende de 50 à 1,000 fr. En cas de récidive, l'amende pourra être portée au double.

Heisen

d'une demande de brevet d'invention de quinze années, pour perfectionnement aux machines à additionner.

Arrête ce qui suit :

Article premier.

Il est délivré au N^o Heisen (George) représenté par son N^o Agén Gué, à Paris, 6, rue de Harve, sans examen préalable, à ses risques et périls, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description, un brevet d'invention de quinze années, qui ont commencé à courir le 18 2^{ème} 1874, pour perfectionnement aux machines à additionner.

Article second.

Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'invention, est délivré au N^o Heisen pour lui servir de titre.

A cet arrêté demeureront joints un des doubles de la description et un de double du dessin déposés à l'appui de la demande.

Paris, le Deux Ain mil huit cent quatre-vingt-Quinze

Pour le Ministre et par délégation :

Le Chef du Bureau de la Propriété industrielle,

Le Sous-Directeur

[Signature]

(1) La durée du brevet court du jour du dépôt de la demande à la Préfecture, aux termes de l'article 8 de la loi du 5 juillet 1844.

La loi n'a point réservé à l'Administration le droit d'accorder des délais pour le paiement des annuités ou pour la mise en exploitation des inventions ou découvertes.

Les questions de déchéance sont exclusivement de la compétence des tribunaux civils.

Le Ministre ne peut donc accueillir aucune demande tendant, soit à obtenir des délais pour le paiement de la taxe ou la mise en exploitation des inventions ou découvertes, soit à être relevé d'une déchéance encourue.

CABINET TECHNIQUE

de MM. Ch. ASSI et L. GENÈS, Ingénieurs

Membres de la Société des Ingénieurs Civils de France, du Syndicat des Ingénieurs-Conseils en matière de propriété industrielle,
de l'Institut des Patent-Agents d'Angleterre, etc.

CONSEILS EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Brevets d'Invention. — Dessins et Modèles de Fabrique. — Marques Commerciales.

6, Rue du Havre, à PARIS

PRIMATA

MEMOIRE DESCRIPTIF

à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION

pour: "Perfectionnements aux machines à additionner."

par Monsieur NIVEN (George)

Mon invention porte sur une machine qui permet
d'additionner un nombre donné de colonnes de chiffres.

La fig. 1 est un plan.

La fig. 2 est une vue analogue le couvercle a^1
étant enlevé.

La fig. 3 est une coupe verticale suivant la li-
gne A B de la fig. 2, montrant la transmission.

L'appareil consiste en une boîte ou cadre a dont
l'un des côtés b est mobile pour permettre la mise en
place des divers axes qui portent les engrenages. De
préférence le couvercle a^1 et le fond a^2 de cette boî-
te sont également mobiles afin de faciliter le régle-
ge et le nettoyage des pièces internes. La boîte est
de dimensions convenables pour être mise sur une table
sur un grand livre ou en une autre place; elle peut
être manie d'un petit volet c monte à charnière en c^1
 c^1 et servant à maintenir bien en vue ou à indiquer
(lorsqu'il est posé horizontalement) la colonne ou la

ligne de chiffres à additionner.

Dans l'intérieur de la boîte se trouvent un certain nombre de courroies ou de chaînes sans fin d; les deux chaînes de droite servent, l'une pour les décimes et l'autre pour les centimes. Ces chaînes sont montées de telle manière qu'elles peuvent être actionnées indépendamment l'une de l'autre. Chacune des courroies ou des chaînes présente un certain nombre de trous ménagés à égale distance les uns des autres (sur le dessin ces trous sont formés par le vide qui existe dans chaque maillon des chaînes) afin de lui permettre d'engrener avec une paire de roues e e¹ montées folles sur les arbres g g¹ et munies de broches ou dents qui pénètrent dans les trous de la courroie (ou, comme sur le dessin, dans le vide des maillons de la chaîne) et empêchent ainsi tout glissement.

1844
 27977505

Ces trous ou ces vides assurent en outre aux roues un déplacement toujours proportionnel à celui de la courroie ou de la chaîne (dans ce qui suit je supposerai toujours qu'il s'agit d'une chaîne) et permettent enfin l'introduction d'un poinçon ou autre instrument équivalent.

Le couvercle a¹ de la boîte a a a b a² (que j'appellerai simplement la boîte a) est percé d'une série de fenêtres f, f¹, f² destinées à laisser passer le poinçon. Près de chaque fenêtre se trouve une colonne de chiffres qui correspondent aux trous visibles des chaînes; si on introduit le poinçon dans un vide situé en face du chiffre "6" par exemple et si on le tire vers le bas sur une longueur correspondant à six vides, la chaîne, en se déplaçant, actionne un train d'engrenage comprenant la roue h venue d'une pièce avec la roue e ou fixée à cette roue, la roue intermé-

i, et la roue k venue d'une pièce avec le tambour garni de chiffres l ou fixée à ce tambour. Il manque une dent à chacune des roues h, dans un bat qui sera indiqué plus loin. Toutes les roues sont folles sur leurs axes c'est-à-dire que les roues e et h sont folles sur l'arbre g, que la roue intermédiaire i est folle sur l'axe i¹ et que le tambour à chiffres ainsi que la roue k sont fous sur leur axe i¹. Si on tire le poinçon vers le bas sur une distance correspondant à six vides, le mouvement se communique, de la manière sus indiquée, au tambour à chiffres l afin que celui-ci montre le chiffre "6" par le trou p de la boîte a.

Si l'on introduit ensuite le poinçon dans le vide de la chaîne situé en face du chiffre "3" et si on tire la chaîne jusqu'au bas de la fenêtre f le tambour à chiffres l tournera jusqu'à ce que le chiffre visible soit "9".

100125

Afin de permettre de "reporter la retenue" à la colonne de gauche suivante, au hérisson e¹ de chacune des chaînes est fixée une roue dentée e² qui engrène avec une roue m folle sur l'axe n. Cette roue m est munie d'un manchon m¹ et d'un disque m² pourvu d'une dent ou d'un cliquet à ressort m³.

Si on fait tourner l'une des roues e¹ depuis le zéro en tirant la chaîne aussi loin que possible à partir du haut au moyen d'un poinçon introduit en face du nombre "9", le tambour à chiffres l enregistrera "9" (9 centimes s'il s'agit de la chaîne des centimes). Si on introduit alors le poinçon dans le vide correspondant à "1" et si on le tire vers le bas, le "0" sera visible sur le tambour à chiffres l et en même temps "1" apparaîtra dans le trou suivant p de façon à indiquer 10 centimes, parce que, quand la chaîne

6

des centimes est tirée vers le bas pour marquer "0" après que le tambour à chiffres l a exposé le "9", le cliquet m³ a fait une révolution complète et engrène avec la roue e³, venue d'une pièce avec le hérisson voisin e¹ ou fixée à ce hérisson, le cliquet fait donc tourner celui-ci d'une dent, et, par l'intermédiaire de la chaîne d actionne, de la manière sus-indiquée, le tambour à chiffres correspondant l qui expose ainsi à la vue le "1".

De la même manière si le second tambour l a enregistré "9" il est évident que si l'on tire la chaîne de la valeur d'un vide un "0" apparaîtra et "1" sera enregistré dans le trou voisin pour marquer les unités de francs, et ainsi de suite.

141
175000
Afin de corriger les petites irrégularités qui pourraient se produire dans le fonctionnement de l'appareil et qui pourraient amener les tambours à chiffres l à tourner un peu plus ou un peu moins vite qu'il ne faudrait, on peut employer des ressorts g, bien visibles sur la fig. 3, dont les extrémités affectent la forme de dents qui s'engagent dans la denture des roues k. Les ressorts sont fixés au moyen de vis par leur autre extrémité sur une barre g¹ qui s'étend transversalement dans la boîte et qui porte de la même manière une autre série de ressorts r dont les extrémités en forme de dents pénètrent entre les dents des roues e².

Il est évident que les ressorts g et r ou leurs équivalents peuvent être montés dans toute autre position ou à tout autre endroit approprié et même que l'on peut employer d'autres moyens convenables pour arrêter les hérissons en vue d'assurer le bon fonction-

nement de l'appareil.

Les ressorts t servent à empêcher tout relâchement des chaînes ou courroies en pressant sur elles.

Le nombre de dents des roues et le nombre de chaînes est tel, dans l'exemple représenté, que l'on puisse inscrire des millions, des centaines de mille, des dizaines de mille, des mille, des centaines, des dizaines et des unités de francs et des centimes, mais on peut naturellement employer toute autre disposition, sans pour cela s'écarter du principe de l'invention.

L'appareil est agencé de façon que l'on puisse ramener au zéro tous les tambours à chiffres l; à cet effet on peut employer, par exemple une série de roues dentées g calées sur un axe s¹ qui porte un bouton moleté s². L'axe s¹ peut tourner librement dans des trous ménagés sur deux côtés de la boîte a et dans leur position normale les roues g sont maintenues écartées des roues h au moyen du ressort s³ qui tend à pousser l'axe s¹ vers la gauche aussi loin que possible, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'épaule s⁴ atteigne la paroi de la boîte a. Mais si on pousse le bouton moleté s² vers la boîte et si on le fait tourner, les roues g engrenent suffisamment avec les roues h pour faire tourner ces dernières, et par conséquent les tambours à chiffres l, jusqu'à ce qu'elles rencontrent la place de la dent manquante des roues h, c'est-à-dire jusqu'à ce que le tambour à chiffres montre le "0" à travers le trou p du couvercle a¹ de la boîte. Il est évident que les roues h et i doivent si bien engrener que, bien qu'il manque une dent ou presque une dent leur engrenement n'en soit pas affecté. L'instrument est prêt à agir de nouveau dès que tous les tambours à chiffres l font apparaître le "0".

REVUE

8

On peut simplifier la construction de l'instrument en supprimant les tambours à chiffres l et les roues dentées k qui font corps avec eux ainsi que les roues intermédiaires i. Dans ce cas, on dispose naturellement les ressorts a d'une autre façon et de préférence on les engage entre les dents des roues h. Ces dents peuvent porter sur leur face extérieure en creux ou en relief les nombres qui, sur le dessin, sont marqués sur les tambours à chiffres l, ou bien les tambours peuvent être montés sur le même axe que les roues h et faire corps avec ces roues.

En résumé, je revendique comme mon invention:

1° Une machine à additionner comprenant: - une boîte ou cadre qui contient un certain nombre de chaînes ou de courroies sans fin montées d'une façon appropriée et pouvant être manoeuvrées indépendamment l'une de l'autre, des moyens pour actionner ces chaînes ou ces courroies, de manière qu'elles communiquent leur mouvement à une série de tambours à chiffres indépendants les uns des autres, - et des organes servant à reporter la retenue, comprenant une transmission qui force la chaîne ou la courroie suivante à se déplacer de la valeur d'un vide lorsque, pendant le fonctionnement de la machine, un "0" se présente; essentiellement comme cela a été indiqué.

2° Une machine à additionner construite comme le montre le dessin.

Paris, le 18 Décembre 1894

pp.^{on} de M. G. Rivin.

de Anishkin

BOUR...

Handwritten notes and signatures in the bottom section of the page.

LES BREVETS D'INVENTION...
-es années 1893 et 1894, et des années 1895
-aiment au contraire, au lieu de reporter la date de dépôt
de la demande de brevet sur la date de l'invention.

Du pour être annexé au Brevet de G. M. J. G. n° 1894
pris le 18^e jour
par le 7^e Nov. 1894
Paris, le 4^e Avril 1894

Sur demi-roler en
Ces seize dix huit
lignes.

Pour le Ministre et par délégation
Le Chef du Bureau
de la Propriété Industrielle.
Le Sous-Directeur.

Bouyer

1894
1894

